

## MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 9 septembre 2014, à 19h00

<b>Présents :</b>	Le maire	John Saywell
	Les conseillers	Robert D'Auzac Michel Perreault Claude Cadieux Sébastien Gros Daniel Gauthier
	La conseillère	Louise Gorman
	Le directeur général	Jean-François Bertrand

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Jean-François Bertrand, directeur général, en est le secrétaire.

### **2014-09-224 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

### **2014-09-225 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'août 2014:**

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2014, 19h00, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Le rapport du maire ainsi que les rapports des comités suivants sont déposés :

Finances, travaux publics, urbanisme, banque alimentaire, développement économique, CCU, CCE et communication.

### **FINANCES & ADMINISTRATION**

#### **2014-09-226 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 août 2014**

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 196 680.57 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adoptée à l'unanimité

#### **2014-09-227 Résolution – Confirmation d'embauche du directeur général**

VU la teneur de la résolution numéro 2014-03-86 relativement à l'embauche de Monsieur Jean-François Bertrand à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

CONSIDÉRANT que l'employé aura complété sa période de probation le 14 septembre 2014, tel que prévu à son contrat de travail signé le 11 mars 2014;

VU l'évaluation de rendement de l'employé attestant que celui-ci répond aux attentes et qu'il satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'il occupe et;

VU la recommandation du comité chargé d'apprécier la performance du candidat à l'effet de confirmer l'embauche de Monsieur Jean-François Bertrand;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu de confirmer l'embauche de Monsieur Jean-François Bertrand à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et ce, selon les termes du contrat de travail intervenu le 11 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité

## **TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

### **2014-09-228 Résolution – Achat d'un camion de type « pick-up »**

CONSIDÉRANT l'état de l'actuel camion de type « pick-up », tel que constaté lors de l'examen de la flotte de véhicules effectué au printemps dernier;

CONSIDÉRANT la décision d'acquérir un nouveau camion de type « pick-up » en remplacement d'un véhicule qui a été vendu lors de la disposition de matériel et d'équipements excédentaires;

VU la résolution numéro 2014-05- adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2014, autorisant la direction des travaux publics à procéder à un appel de propositions en vue de l'acquisition d'un camion de type pick-up, et;

VU le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un camion de type « pick-up » et de l'intérêt pour la municipalité de jumeler cet achat à l'acquisition d'un véhicule utilitaire, afin de bénéficier de rabais de l'ordre de 5 550 \$, offerts par un des soumissionnaires;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'approuver l'acquisition d'un camion de type pick-up de modèle F 150, 2015 au montant de 38,753.47\$, incluant les taxes applicables, en considération de la plus basse soumission conforme telle que présentée par Circuit Ford Lincoln, à la suite d'un appel de propositions à cet effet. Les sommes seront financées en totalité par le produit de la vente de matériel et d'équipements excédentaires.

Le conseiller Robert D'Auzac, en raison de liens antérieurs avec la compagnie Ford, avise les membres du conseil qu'il désire se retirer des discussions concernant l'achat desdits véhicules.

Adoptée à l'unanimité

### **2014-09-229 Résolution – Achat d'un véhicule utilitaire**

CONSIDÉRANT l'état de l'actuel véhicule de type utilitaire », tel que constaté lors de l'examen de la flotte de véhicules effectué au printemps dernier;

CONSIDÉRANT le constat d'acquérir un nouveau véhicule de type utilitaire en remplacement du véhicule actuel qui, en vertu de son kilométrage élevé, n'a plus la fiabilité requise pour répondre aux exigences d'un véhicule de première intervention;

VU la résolution numéro 2014-05- adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2014, autorisant la direction des travaux publics à procéder à un appel de propositions en vue de l'acquisition d'un véhicule de type utilitaire, et;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à la disposition le directeur, incendie, d'un véhicule pourvu des équipements de sécurité requis pour répondre à toutes les situations d'urgence dont ce dernier est responsable;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-05- adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2014, autorisant la direction des travaux publics à procéder à un appel de propositions en vue de l'acquisition d'un véhicule utilitaire, et;

VU le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un véhicule de type utilitaire et de l'intérêt pour la municipalité de jumeler cet achat à l'acquisition d'un camion de type « pick-up », afin de bénéficier de rabais de l'ordre de 13 250 \$, offert par un des soumissionnaires;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'approuver l'acquisition d'un véhicule utilitaire de modèle Ford Interceptor Explorer 2015 au montant de 53,631.23 \$, incluant les taxes applicables, en considération de la plus basse soumission conforme reçue, telle que présentée par Circuit Ford Lincoln, à la suite d'un appel de soumission à cet effet. Les sommes seront prélevées à même le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Robert D'Auzac réintègre le conseil pour la suite de la séance.

### **2014-09-230 Résolution – Autorisation pour combler un poste de chauffeur**

CONSIDÉRANT que le salarié concerné occupait la fonction de chauffeur à titre de salarié temporaire en remplacement d'un employé ayant quitté volontairement son emploi ;

CONSIDÉRANT les termes de l'article 11.05 de la convention collective quant à la procédure de comblement d'un poste laissé vacant ;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil municipal autorise la direction des Travaux publics à combler le poste de chauffeur laissé vacant à la suite du départ volontaire d'un employé et de nommer monsieur Jacques Bédard, titulaire dudit poste, à titre de salarié en période de probation pour une période maximum de six cent quarante (640) heures de temps régulier travaillé.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-231 Résolution - Entériner l'achat de matériel et autoriser le paiement d'une facture**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'inspection du système d'aqueduc, trois (3) bornes fontaines se sont avérées défectueuses et nécessitaient des réparations importantes ;

CONSIDÉRANT que les réparations requises devaient, pour des raisons de sécurité, être exécutées avec diligence ;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu d'entériner l'achat de matériel requis pour la réparation de trois (3) bornes fontaines défectueuses et d'autoriser, à cet effet, le paiement de la facture numéro 9176625-00 présentée par la compagnie Albert Viau, au montant de 11 377, 97 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-232 Résolution - Appel d'offres pour l'approvisionnement de matériaux d'entretien des routes**

CONSIDÉRANT le budget consenti annuellement pour l'approvisionnement en sable et gravier requis pour l'entretien des routes sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT, l'intérêt pour la Municipalité de pouvoir compter sur une source importante de matériaux requis pour l'entretien des routes qu'elle pourra disposer à divers endroits, selon ses besoins ;

CONSIDÉRANT les économies potentielles que peut procurer l'octroi d'un tel contrat d'approvisionnement à long terme;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu que le conseil municipal autorise la direction des Travaux publics à procéder à un appel d'offres en vue de son approvisionnement en sable et gravier pour l'entretien des routes et ce, pour les cinq (5) prochaines années.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-233 Résolution - Autorisation de signer un contrat de location crédit-bail pour une durée de 5 ans**

CONSIDÉRANT que la niveleuse en location doit être remplacée après six (6) années de service ou en fonction de la quantité de travaux exécutés;

CONSIDÉRANT que le contrat de location actuel vient à échéance le 19 décembre 2014;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions réalisée le 2 septembre 2014 ;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'autoriser la direction des Travaux publics, en raison de l'échéance, au 19 décembre 2014, de l'actuel contrat de location, à signer avec la compagnie Hewitt Équipement Ltée, pour une durée de cinq (5) ans, un contrat de crédit-bail pour la location d'une niveleuse, selon une mensualité de 6 502.06 \$, plus les taxes y applicables et, pour l'entretien du véhicule, selon une mensualité de 687, 85 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-234 Résolution – Annulation d'un appel d'offres**

CONSIDÉRANT la résolution 2014-07-199 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'appel d'offres pour vente d'équipements paru le 11 juillet 2014, la Municipalité ne s'engageait pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions présentées;

CONSIDÉRANT que l'estimé de la Municipalité n'a pas été rencontré;

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'annuler l'appel d'offres pour la vente de matériel et équipements paru le 11 juillet 2014 et de rescinder la résolution 2014-07-199.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-235 Résolution – Aliénation de matériel et d'équipements excédentaires**

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose de matériel et d'équipements excédentaires ;

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que Encans Aero offre à la Municipalité d'acquérir la totalité du matériel et des équipements excédentaires contenus à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant de 40 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons économiques et d'efficacité, la Municipalité souhaite se départir de son matériel et de ses équipements excédentaires en une seule transaction ;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu d'autoriser la direction des Travaux publics à aliéner au profit de Encans Aero le matériel et les équipements excédentaires identifiés à l'annexe jointe à la présente et ce, pour un montant de 40 000 \$, plus les taxes applicables, et;

D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer tout document permettant de donner suite à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-236 Résolution – Appel d'offre pour la réfection d'un tronçon du chemin Harrington (phase McRae)**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et la municipalité de Harrington quant au partage de l'entretien du chemin Harrington;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection requis sur deux tronçons du chemin Harrington, lesquels travaux sont assumés par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et;

VU les plans et devis ainsi que l'estimé du coût des travaux déposés par la firme BSA, Groupe Conseil, pour la réfection d'un tronçon du chemin Harrington (phase McRae);

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'autoriser la direction des Travaux publics à procéder à un appel d'offre en vue de la réalisation des travaux de réfection d'un tronçon du chemin Harrington (phase McRae), selon les plan et devis déposés par la firme BSA, Groupe Conseil.

Adoptée à l'unanimité

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2014-09-237 Résolution – Demande d'autorisation au CPTAQ visant l'aliénation des lots qui constituent une partie du chemin de fer désaffecté**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a reçu une demande d'autorisation à être acheminée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande vise à aliéner les lots situés dans la zone agricole décrétée portant les numéros 1D-1, 1E-1 et 2E-1 du Rang 4, 2B-1 Pties et 3B-1 Pties Rang 5 et 2A-1 Rang 6, du cadastre du canton de Grenville;

CONSIDÉRANT que le terrain visé par la demande est situé dans un secteur où les terres sont non-exploitées, et qu'ils représentent l'emprise d'un chemin de fer désaffecté;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ainsi que les terrains avoisinants ne sont pas présentement utilisés à des fins agricoles, et que l'acceptation de cette demande n'aurait que peu d'impact sur les productions agricoles à proximité;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu d'approuver la demande d'autorisation à être acheminée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, en vue de permettre l'aliénation des lots situés dans la zone agricole décrétée et portant les numéros 1D-1, 1E-1 et 2E-1 du Rang 4, 2B-1 Pties et 3B-1 Pties Rang 5 et 2A-1 Rang 6, du cadastre du canton de Grenville.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-238 Résolution - Officialisation des chemins municipaux auprès de la Commission de toponymie du Québec**

CONSIDÉRANT que pour des raisons de localisation, d'identification et de sécurité civile il est souhaitable que les chemins municipaux soient inscrits au registre de la commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT les multiples demandes de localisation et d'identification que l'administration municipale reçoit de la part de Postes Canada, la direction générale des élections pour localiser des propriétés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les noms suivants requièrent d'être officialisés : Colle, Rolland, Bourbonnais, Fortin;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'approuver la transmission d'une demande à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser le nom des chemins Colle, Rolland, Bourbonnais et Fortin dans le but notamment, d'améliorer la prestation des services de Postes Canada et de la Direction générale des élections du Québec et pour assurer la desserte pour les services d'urgence..

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-239 Résolution - Abrogation du règlement R-98 Vidange des fosses septiques; et ce en vertu du 4<sup>ème</sup> alinéa de la loi sur la qualité de l'environnement**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 124 de *La loi sur la Qualité de l'environnement*, les règlements adoptés en vertu de cette dernière prévalent sur tout règlement municipal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 du règlement *sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, il est du devoir de toute municipalité d'exécuter et de faire exécuter ledit règlement.

CONSIDÉRANT les multiplications des normes et les divergences observées dans le règlement municipal avec le règlement provincial;

CONSIDÉRANT la nature évolutive des règlements provinciaux et qu'il est du devoir de toute municipalité de faire exécuter la réglementation la plus actuelle;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil municipal abroge le règlement R-98 « Règlement concernant la vidange des fosses septiques »

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-240 Résolution –Demande de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre l'implantation d'un bâtiment à une marge avant de 7.6m au lieu des 8m exigés par le règlement de zonage applicable au bâtiment situé au 1333, Chemin Kilmar;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché selon les exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni et a formulé une recommandation favorable à cette demande ;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu d'approuver la demande d'un citoyen et d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre l'implantation d'un bâtiment à une marge avant de 7,6 m, au lieu des 8 m exigés par le règlement de zonage applicable au bâtiment situé au 1333, Chemin Kilmar.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-241 Résolution - Signature d'une entente de servitude sur des installations existantes d'eau potable qui passent sous la rue Taillefer.**

CONSIDÉRANT que les propriétaires attenants à la rue Taillefer sont consentants à signer une entente mutuelle pour s'approvisionner d'une installation collective d'eau;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement du puit collectif se fait par des branchements qui passent en dessous de la rue Taillefer

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu de céder un droit de servitude réelle et perpétuelle aux propriétaires attenants à la rue Taillefer pour le passage de conduites d'approvisionnement en eau potable selon les conditions de l'entente mutuelle sur ce propos et d'autoriser Jean-François Bertrand, directeur général et secrétaire trésorier, à signer tout document permettant de donner acte à ladite cession.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-242 Résolution - Achat des terrains proposés par le MTQ sur la bretelle de l'A50 et le chemin Kilmar.**

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2013 la municipalité de Grenville sur la Rouge a manifesté son intérêt à prendre possession des terrains du Ministère des Transports du Québec (MTQ) autour des bretelles d'accès de l'autoroute 50 et le Chemin KILMAR ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge reconnaît dans les terrains visés un avantage structurant dans le développement de son territoire ;

CONSIDÉRANT la réponse favorable à notre demande et les offres de ventes formulées par le Ministère des Transports du Québec le 14 juillet 2014;

CONSIDÉRANT l'appréciation des critères d'évaluation telle que l'accessibilité, l'absence de contraintes physiques et le potentiel de développement :

- Terrain #1 : Accessibilité : 5/5; Absence de contraintes physiques : 5/5; Potentiel de développement : 5/5;
- Terrain #2 : Accessibilité : 4/5; Absence de contraintes physiques : 3/5; Potentiel de développement : 4/5;
- Terrain #3 : Accessibilité : 4/5; Absence de contraintes physiques : 5/5; Potentiel de développement : 3/5;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu d'autoriser la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à accepter les offres de vente formulées par le Ministère des Transports du Québec concernant deux (2) terrains excédentaires situés dans le voisinage de l'intersection de l'A50 et le chemin KILMAR, en considération de prix de vente respectifs de 25 000 \$, pour le lot Partie 18B, rang 3, parcelle 4 du cadastre du canton de Grenville et de 14 000 \$, pour le lot Partie 18B, rang 3, parcelle 23 du cadastre du canton de Grenville et;

D'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour donner suite à l'acceptation de ces offres de ventes ainsi que pour conclure l'acquisition desdits terrains.

Adoptée à l'unanimité

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2014-09-243 Résolution – Appui au comité de candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel dans sa démarche pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017**

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT que les Jeux du Québec est un événement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

CONSIDÉRANT que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

CONSIDÉRANT la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet événement;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge appuie la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-244 Résolution - Reconnaissance du travail réalisé par une animatrice stagiaire bénévole**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire souligner l'implication de cette personne à titre d'animatrice stagiaire bénévole et dont la présence constante aura permis de contribuer à la réussite du Camp de jour ;

CONSIDÉRANT que l'expérience acquise par cette personne assure à la Municipalité, une relève pour l'animation auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT l'appréciation de tous les intervenants quant au travail réalisé par cette personne au cours de toute la durée du Camp de jour;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu d'autoriser l'octroi d'une carte cadeau au montant de 150 \$ pour souligner l'appui de Lauralie Légal-Bissonnette, jeune animatrice stagiaire, au travail des animateurs ainsi que son implication, lesquels auront contribué à la réussite de l'édition 2014 du Camp de jour.

Bien que reconnaissant le travail accompli par la jeune animatrice stagiaire ainsi que sa contribution à la réussite du Camp de jour, la conseillère Louise Gorman inscrit sa dissidence et invoque des raisons d'équité à l'égard de tous les autres bénévoles qui œuvrent dans la Municipalité.

En faveur de la résolution, le conseiller Daniel Gauthier souligne l'intérêt pour la Municipalité de soutenir des jeunes dans de telles entreprises afin d'assurer une relève pour le bénévolat, d'autant plus qu'en raison de son implication au Camp de jour de Grenville l'an dernier, cette municipalité lui avait octroyé une carte cadeau.

Le vote est demandé.

Adoptée à la majorité  
Mme Louise Gorman vote contre  
Le maire s'abstient de voter

**AFFAIRES NOUVELLES**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS**

Le directeur général certifie que la municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2014-09-245 Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que la présente séance soit levée à 21 :00 heures.

Adoptée à l'unanimité

---

John Saywell  
Maire

---

Jean-François Bertrand  
Directeur général et secrétaire-trésorier